
Présidence : Autriche

1166^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 30 novembre 2017

Ouverture : 10 h 10
Suspension : 12 h 45
Reprise : 15 h 05
Clôture : 18 h 15

2. Président : Ambassadeur C. Koja
M. K. Iro

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, exprimé ses condoléances à l'Égypte à la suite de l'attentat terroriste perpétré à Bir al-Abed le 24 novembre 2017.

Le Président a en outre appelé l'attention du Conseil permanent sur la condamnation par le Président en exercice de l'OSCE, S. E. M. S. Kurz, des dernières provocations et violations du droit international par la République populaire démocratique de Corée.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTIONS DU REPRÉSENTANT PERSONNEL DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE POUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, LA XÉNOPHOBIE ET LA DISCRIMINATION, AINSI QUE CONTRE L'INTOLÉRANCE ET LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES CHRÉTIENS ET DES MEMBRES D'AUTRES RELIGIONS, ET DU REPRÉSENTANT PERSONNEL DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE POUR LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME

Président, Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'antisémitisme, Représentant personnel du Président en exercice

de l'OSCE pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions, Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1659/17), Fédération de Russie (PC.DEL/1644/17), Canada, Turquie (PC.DEL/1638/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1632/17), Kazakhstan, Arménie (PC.DEL/1648/17), Ukraine (PC.DEL/1654/17), Moldavie (PC.DEL/1677/17 OSCE+), Saint-Siège (PC.DEL/1642/17 OSCE+), Royaume-Uni, Slovaquie, Pologne, Hongrie, Bosnie-Herzégovine

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE L'OSCE
AUPRÈS DE LA COMMISSION MIXTE
RUSSO-LETTONNE SUR LES MILITAIRES À LA
RETRAITE**

Président, Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite (PC.DEL/1677/17 OSCE+), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1660/17/Rev.1), Fédération de Russie (PC.DEL/1650/17 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : **POINT DE LA SITUATION FAIT PAR LE
REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT EN
EXERCICE DE L'OSCE EN UKRAINE ET AU SEIN
DU GROUPE DE CONTACT TRILATÉRAL,
L'AMBASSADEUR MARTIN SAJDIK**

Question examinée au titre du point 4 de l'ordre du jour

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA
MISSION SPÉCIALE D'OBSERVATION DE
L'OSCE EN UKRAINE**

Président, Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation en Ukraine (PC.FR/29/17 OSCE+), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et

l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1662/17), Fédération de Russie (PC.DEL/1649/17), Suisse (PC.DEL/1668/17 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1675/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1647/17), Canada, Kazakhstan, Géorgie (PC.DEL/1674/17 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/1672/17 OSCE+), Estonie-Union européenne, Ukraine (PC.DEL/1657/17)

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1273 (PC.DEC/1273) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1274 (PC.DEC/1274) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE AU MONTÉNÉGRO

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1275 (PC.DEC/1275) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE au Monténégro ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 8 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN SERBIE

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1276 (PC.DEC/1276) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Serbie ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 9 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE À SKOPJE

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1277 (PC.DEC/1277) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE à Skopje ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 10 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA PRÉSENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1278 (PC.DEC/1278) sur la prorogation du mandat de la Présence de l'OSCE en Albanie ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 11 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DU PROGRAMME DE L'OSCE À ASTANA

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1279 (PC.DEC/1279) sur la prorogation du mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Astana ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 12 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1280 (PC.DEC/1280) sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 1 à la décision), États-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 2 à la décision), Ukraine (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 3 à la décision), Turquie (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 4 à la décision), Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 5 à la décision)

Point 13 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2017

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1281 (PC.DEC/1281) sur la révision du Budget unifié de 2017 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 14 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Pourparlers à « 5+2 » sur le processus de règlement transnistrien, tenus à Vienne les 27 et 28 novembre 2017* : Moldavie (PC.DEL/1671/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1639/17), Canada, Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1663/17), Ukraine (PC.DEL/1653/17), Fédération de Russie (PC.DEL/1673/17)
- b) *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, célébrée le 25 novembre 2017* : Norvège (également au nom de l'Andorre, du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Mongolie et de la Suisse) (PC.DEL/1661/17), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1664/17/Rev.1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1641/17), Slovénie (PC.DEL/1636/17/Rev.1)
- c) *Amendements à la législation influant sur la liberté d'expression en Fédération de Russie* : Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration), (PC.DEL/1665/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1640/17), Suisse (PC.DEL/1670/17 OSCE+), Canada, Fédération de Russie, Estonie-Union européenne
- d) *Verdict du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie dans le procès de Jadranko Prlić, Bruno Stojić, Slobodan Praljak, Milivoj Petković, Valentin Ćorić et Berislav Pušić* : Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1666/17), États-Unis d'Amérique

(PC.DEL/1643/17), Fédération de Russie (PC.DEL/1645/17), Suisse (PC.DEL/1669/17 OSCE+), Canada (PC.DEL/1646/17 OSCE+), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/1667/17 Restr.)

- e) *Quatre-vingt cinquième anniversaire de l'Holodomor* : Ukraine (PC.DEL/1658/17), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (PC.DEL/1651/17 OSCE+) (PC.DEL/1652/17 OSCE+)

Point 15 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Pourparlers à « 5+2 » sur le processus de règlement transnistrien, tenus à Vienne les 27 et 28 novembre 2017* : Président
- b) *Processus informel de réflexion ouvert à tous sur la participation de la société civile aux manifestations de l'OSCE* : Président
- c) *Vingt-quatrième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, qui se tiendra les 7 et 8 décembre 2017 à Vienne* : Président
- d) *Invitation par le Président en exercice aux débats ciblés organisés par la Présidence à la vingt-quatrième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE (MC.INF/11/17 Restr.)* : Président
- e) *Appel à candidatures à la Présidence de l'OSCE en 2020* : Président

Point 16 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/176/17 OSCE+)* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- b) *Visite effectuée par le Secrétaire général à Achgabat du 27 au 29 novembre 2017* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/176/17 OSCE+)
- c) *Entretiens que le Secrétaire général a eus avec le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et Ministre slovaque des affaires étrangères le 27 novembre 2017* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/176/17 OSCE+)
- d) *Participation du Secrétaire général à une manifestation parallèle intitulée « Changer les choses sur le terrain – les opérations de terrain de l'OSCE en tant qu'outil de coopération » prévue en marge de la vingt-quatrième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE le 7 décembre 2017* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/176/17 OSCE+)
- e) *Point sur le processus d'appel d'offres pour la fourniture de systèmes de véhicules aériens sans pilote à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/176/17 OSCE+)

Point 17 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Journée internationale des Nations Unies sur la neutralité, qui sera célébrée le 12 décembre 2017* : Turkménistan
- b) *Questions de procédure relatives aux séances du Conseil permanent* : Fédération de Russie, France, Président

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1273
30 November 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1166^e séance plénière
Journal n° 1166 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1273
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE
EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine jusqu'au 31 décembre 2018.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1274
30 November 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1166^e séance plénière
Journal n° 1166 du CP, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1274
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION
DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie jusqu'au
31 décembre 2018.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1275
30 November 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1166^e séance plénière
Journal n° 1166 du CP, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1275
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION
DE L'OSCE AU MONTÉNÉGRO

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE au Monténégro jusqu'au
31 décembre 2018.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1276
30 November 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1166^e séance plénière
Journal n° 1166 du CP, point 8 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1276
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION
DE L'OSCE EN SERBIE

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Serbie jusqu'au
31 décembre 2018.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1277
30 November 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1166^e séance plénière
Journal n° 1166 du CP, point 9 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1277
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION
DE L'OSCE À SKOPJE

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE à Skopje jusqu'au
31 décembre 2018.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1278
30 November 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1166^e séance plénière
Journal n° 1166 du CP, point 10 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1278
PROROGATION DU MANDAT DE LA PRÉSENCE DE
L'OSCE EN ALBANIE

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de la Présence de l'OSCE en Albanie jusqu'au
31 décembre 2018.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1279
30 November 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1166^e séance plénière
Journal n° 1166 du CP, point 11 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1279
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DU PROGRAMME
DE L'OSCE À ASTANA

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Astana jusqu'au 31 décembre 2018.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1280
30 November 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1166^e séance plénière
Journal n° 1166 du CP, point 12 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1280
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR DES
PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Le Conseil permanent,

Se référant au Mémoire d'accord entre le Gouvernement ukrainien et l'OSCE du 13 juillet 1999,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 30 juin 2018.

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

La délégation de l'Estonie, pays assumant la Présidence de l'UE, a donné la parole au représentant de l'Union européenne, qui a prononcé la déclaration suivante :

« À propos de la décision du Conseil permanent sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets en Ukraine, l'Union européenne souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre des dispositions pertinentes des Règles de procédure :

L'Union européenne souligne que le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine couvre l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour et à la décision en question. »

L'ex-République yougoslave de Macédoine¹, le Monténégro¹ et l'Albanie¹, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Géorgie, l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.

1 L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

PC.DEC/1280
30 November 2017
Attachment 2

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« À propos de l'adoption de la décision relative à la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, les États-Unis souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE :

Les États-Unis font observer que la Crimée continue de faire partie intégrante de l'Ukraine, malgré l'occupation en cours et la tentative d'annexion par la Russie. Le mandat du Coordonnateur des projets en Ukraine s'applique à l'ensemble de l'Ukraine, y compris la Crimée.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président. »

PC.DEC/1280
30 November 2017
Attachment 3

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de l'Ukraine :

« Monsieur le Président,

À propos de la décision du Conseil permanent relative à la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, la délégation de l'Ukraine souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol, qui font partie intégrante de l'Ukraine, ont été illégalement occupées par la Fédération de Russie en violation des principes et des engagements de l'OSCE ainsi que des normes du droit international. La souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues sont garanties par la Constitution et la législation ukrainiennes et par les normes du droit international. L'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues a été reconfirmée par les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies 68/262, 'Intégrité territoriale de l'Ukraine', du 27 mars 2014, et 71/205, 'Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)', du 19 décembre 2016.

L'Ukraine souligne que le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine s'étend à l'ensemble du territoire du pays à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol.

La délégation de l'Ukraine demande que la présente déclaration soit jointe à la décision et consignée dans le journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président. »

PC.DEC/1280
30 November 2017
Attachment 4

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Turquie :

« Monsieur le Président,

À propos de l'adoption de la décision du Conseil permanent relative à la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, la Turquie souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE :

La Turquie réaffirme que le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine couvre l'ensemble du territoire de l'Ukraine, y compris la République autonome de Crimée, que la Turquie continue de considérer comme faisant partie de l'Ukraine.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe au journal de ce jour et à la décision en question.

Merci. »

PC.DEC/1280
30 November 2017
Attachment 5

FRENCH
Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faire par la délégation de la Fédération de Russie :

« En nous associant au consensus sur la décision du Conseil permanent relative à la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 30 juin 2018, nous considérons que ce mandat correspond à la nouvelle situation politique et juridique dans la région, en vertu de laquelle la République de Crimée et la ville fédérale de Sébastopol font partie intégrante de la Russie. En conséquence, les activités du Coordonnateur, y compris celles qui sont menées dans le cadre de projets, ne couvrent pas ces entités constitutives de la Fédération de Russie.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée par le Conseil permanent et incorporée dans le journal de la séance de ce jour. »



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1281
30 November 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1166^e séance plénière
Journal n° 1166 du CP, point 13 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1281
RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2017

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 1252 (PC.DEC/1252) du 1^{er} juin 2017 sur l'approbation du Budget unifié de 2017 et sa Décision n° 1269 (PC.DEC/1269) du 2 novembre 2017 sur l'approbation du Budget unifié de 2017 pour le Bureau du programme à Douchanbé,

Ayant examiné les propositions présentées par le Secrétaire général dans le document PC.ACME/75/17 du 24 février 2017,

Approuve les révisions figurant en annexe pour les fonds programmes principaux et programmes du Budget unifié de l'OSCE de 2017 tel que révisé en fin d'année.

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2017

Fonds	Budget approuvé	Virements conf. à l'Article 3.02 (b) du Règlement financier	Budget révisé après virements	Augmentations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
<u>I. FONDS RELATIFS AU SECRÉTARIAT ET AUX INSTITUTIONS</u>					
<u>Secrétariat</u>					
Secrétaire général et services centraux					
Direction exécutive	1 201 000	-	1 201 000	-	1 201 000
Gestion de la sécurité	539 800	-	539 800	-	539 800
Coopération extérieure	739 000	19 500	758 500	-	758 500
Services juridiques	645 000	(34 000)	611 000	-	611 000
Section de la communication et des relations avec les médias	1 363 000	40 000	1 403 000	-	1 403 000
Services de conférence et services linguistiques	5 409 900	(10 000)	5 399 900	-	5 399 900
Gestion des dossiers	324 300	-	324 300	-	324 300
Centre de documentation de l'OSCE à Prague	425 200	(25 500)	399 700	(16 500)	383 200
Questions relatives au genre	<u>426 800</u>	10 000	<u>436 800</u>	-	<u>436 800</u>
Total	11 074 000	-	11 074 000	(16 500)	11 057 500
Président en exercice					
Missions/déplacements de courte durée du Président en exercice et de ses représentants personnels	550 000	-	550 000	-	550 000
Comité consultatif de gestion et finances	15 000	-	15 000	-	15 000
Jury	39 000	-	39 000	-	39 000
Comité d'audit	49 200	-	49 200	-	49 200
Vérificateurs extérieurs	<u>100 000</u>	-	<u>100 000</u>	-	<u>100 000</u>
Total	753 200	-	753 200	-	753 200
Contrôle interne					
Contrôle interne	<u>1 677 100</u>	-	<u>1 677 100</u>	<u>20 000</u>	<u>1 697 100</u>
Total	1 677 100	-	1 677 100	20 000	1 697 100

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2017 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'Article 3.02 (b) du Règlement financier	Budget révisé après virements	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
Bureau du Représentant spécial/Coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains					
Bureau du Représentant spécial/Coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains	<u>1 003 300</u>	-	<u>1 003 300</u>	<u>18 000</u>	<u>1 021 300</u>
Total	1 003 300	-	1 003 300	18 000	1 021 300
Lutte contre les menaces transnationales					
Coordination des activités de lutte contre les menaces transnationales	582 500	30 000	612 500	5 000	617 500
Unité chargée des questions stratégiques de police	737 800	1 500	739 300	6 000	745 300
Action contre le terrorisme	889 500	(41 500)	848 000	-	848 000
Sécurité et gestion des frontières	<u>745 700</u>	10 000	<u>755 700</u>	<u>14 000</u>	<u>769 700</u>
Total	2 955 500	-	2 955 500	25 000	2 980 500
Activités liées aux aspects économiques et environnementaux de la sécurité					
Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE	1 817 800	44 400	1 862 200	45 000	1 907 200
Forum économique et environnemental	<u>444 200</u>	(44 400)	<u>399 800</u>	-	<u>399 800</u>
Total	2 262 000	-	2 262 000	45 000	2 307 000
Prévention des conflits					
Direction et gestion du CPC	447 800	12 600	460 400	-	460 400
Service d'appui en matière de politique générale	1 398 800	(33 600)	1 365 200	-	1 365 200
Service des opérations	942 900	-	942 900	-	942 900
Unité d'appui à la programmation et à l'évaluation	498 200	21 000	519 200	-	519 200
Présidence du FCS	41 700	-	41 700	-	41 700
Appui au FCS	723 100	-	723 100	-	723 100
Réseau de communications	<u>598 200</u>	-	<u>598 200</u>	-	<u>598 200</u>
Total	4 650 700	-	4 650 700	-	4 650 700

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2017 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'Article 3.02 (b) du Règlement financier	Budget révisé après virements	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
Gestion des ressources humaines					
Direction et gestion des ressources humaines	480 500	-	480 500	(3 000)	477 500
Services en matière de ressources humaines	1 360 200	-	1 360 200	(54 500)	1 305 700
Gestion des aptitudes	<u>1 834 300</u>	-	<u>1 834 300</u>	<u>(34 000)</u>	<u>1 800 300</u>
Total	3 675 000	-	3 675 000	(91 500)	3 583 500
Département de la gestion et des finances					
Gestion et coordination	689 000	(65 000)	624 000	-	624 000
Services du budget et des finances	1 410 100	97 000	1 507 100	-	1 507 100
Services en matière de technologies de l'information et des communications	4 311 900	(42 000)	4 269 900	-	4 269 900
Service d'appui aux missions	<u>2 377 800</u>	10 000	<u>2 387 800</u>	-	<u>2 387 800</u>
Total	8 788 800	-	8 788 800	-	8 788 800
TOTAL SECRÉTARIAT	36 839 600	-	36 839 600	-	36 839 600
<u>Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme</u>					
Direction et politique générale	1 286 400	26 000	1 312 400	-	1 312 400
Unité chargée de la gestion des fonds	2 951 000	-	2 951 000	-	2 951 000
Réunions sur la dimension humaine	603 000	(14 000)	589 000	-	589 000
Démocratisation	1 511 500	14 000	1 525 500	-	1 525 500
Droits de l'homme	1 232 200	-	1 232 200	-	1 232 200
Élections	6 480 200	-	6 480 200	-	6 480 200
Tolérance et non-discrimination	1 431 300	-	1 431 300	-	1 431 300
Questions concernant les Roms et les Sintis	<u>549 600</u>	(26 000)	<u>523 600</u>	-	<u>523 600</u>
Total	16 045 200	-	16 045 200	-	16 045 200
<u>Haut-Commissaire pour les minorités nationales</u>					
Unité chargée de la gestion des fonds	574 500	9 200	583 700	-	583 700
Bureau du Haut-Commissaire	<u>2 833 100</u>	(9 200)	<u>2 823 900</u>	-	<u>2 823 900</u>
Total	3 407 600	-	3 407 600	-	3 407 600

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2017 (suite)

Fonds	Budget	Virements	Budget révisé	Augmen-	Projet de
Programme principal	approuvé	conf. à	après virements	tations/	budget
Programme		l'Article		(réductions)	révisé
		3.02 (b)		proposées	
		du		du budget	
		Règlement			
		financier			
<u>Représentant pour la liberté des médias</u>					
Liberté des médias	1 481 600	-	1 481 600	-	1 481 600
Total	1 481 600	-	1 481 600	-	1 481 600
TOTAL FONDS RELATIFS AU SECRÉTARIAT ET AUX INSTITUTIONS					
	57 774 000	-	57 774 000	-	57 774 000
<u>II. FONDS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE</u>					
<u>Renforcements</u>					
<u>Renforcement du Secrétariat</u>					
Section de la communication et des relations avec les médias					
	311 400	(30 000)	281 400	-	281 400
Contrôle interne	16 100	(1 600)	14 500	(2 400)	12 100
Service d'appui en matière de politique générale					
	359 700	-	359 700	11 000	370 700
Service des opérations					
	197 400	-	197 400	1 000	198 400
Services en matière de ressources humaines					
	293 500	17 000	310 500	-	310 500
Gestion des aptitudes					
	337 000	(33 000)	304 000	(2 000)	302 000
Gestion et coordination					
	103 800	-	103 800	1 000	104 800
Services du budget et des finances					
	690 000	(69 000)	621 000	(20 500)	600 500
Services en matière de technologies de l'information et des communications					
	983 600	73 800	1 057 400	11 900	1 069 300
Services d'appui aux missions					
	1 031 900	42 800	1 074 700	-	1 074 700
Total	4 324 400	-	4 324 400	-	4 324 400
<u>Renforcement du BIDDH</u>					
BIDDH – Démocratisation					
	234 100	-	234 100	-	234 100
Total	234 100	-	234 100	-	234 100
Total renforcements	4 558 500	-	4 558 500	-	4 558 500
EUROPE DU SUD-EST					
<u>Mission au Kosovo</u>					
Bureau du chef de Mission	2 834 900	-	2 834 900	-	2 834 900

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2017 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'Article 3.02 (b) du Règlement financier	Budget révisé après virements	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
Unité chargée de la gestion des fonds	5 494 300	163 400	5 657 700	-	5 657 700
Sécurité et sûreté publique	1 490 100	11 200	1 501 300	-	1 501 300
Démocratisation	1 918 800	108 400	2 027 200	-	2 027 200
Droits de l'homme et communautés	<u>5 772 400</u>	(283 000)	<u>5 489 400</u>	-	<u>5 489 400</u>
Total	17 510 500	-	17 510 500	-	17 510 500
<u>Mission en</u>					
<u>Bosnie-Herzégovine</u>					
Bureau du chef de Mission	2 165 000	-	2 165 000	-	2 165 000
Unité chargée de la gestion des fonds	3 992 500	-	3 992 500	-	3 992 500
Centre de services partagés service d'assistance pour les TIC	129 700	-	129 700	-	129 700
Dimension humaine	<u>5 086 400</u>	-	<u>5 086 400</u>	-	<u>5 086 400</u>
Total	11 373 600	-	11 373 600	-	11 373 600
<u>Mission en Serbie</u>					
Bureau du chef de Mission	981 600	-	981 600	-	981 600
Unité chargée de la gestion des fonds	1 695 600	-	1 695 600	-	1 695 600
Questions de police	930 300	-	930 300	-	930 300
Démocratisation	1 153 900	-	1 153 900	-	1 153 900
Médias	419 400	-	419 400	-	419 400
État de droit et droits de l'homme	<u>1 057 200</u>	-	<u>1 057 200</u>	-	<u>1 057 200</u>
Total	6 238 000	-	6 238 000	-	6 238 000
<u>Présence en Albanie</u>					
Bureau du chef de Mission	474 300	6 500	480 800	-	480 800
Unité chargée de la gestion des fonds	990 300	14 000	1 004 300	-	1 004 300
Coopération en matière de sécurité	356 300	(15 500)	340 800	-	340 800
Gouvernance économique et environnementale	300 300	(5 000)	295 300	-	295 300
Démocratisation	430 500	3 000	433 500	-	433 500
État de droit et de droits de l'homme	<u>341 000</u>	(3 000)	<u>338 000</u>	-	<u>338 000</u>
Total	2 892 700	-	2 892 700	-	2 892 700
<u>Mission à Skopje</u>					
Bureau du chef de Mission	928 100	72 500	1 000 600	-	1 000 600
Unité chargée de la gestion des fonds	1 816 200	110 500	1 926 700	-	1 926 700

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2017 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'Article 3.02 (b) du Règlement financier	Budget révisé après virements	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
Sécurité publique et activités de proximité	1 854 200	(63 000)	1 791 200	-	1 791 200
Dimension humaine	<u>1 844 100</u>	(120 000)	<u>1 724 100</u>	-	<u>1 724 100</u>
Total	6 442 600	-	6 442 600	-	6 442 600
<u>Mission au Monténégro</u>					
Bureau du chef de Mission	325 600	(5 300)	320 300	-	320 300
Unité chargée de la gestion des fonds	661 100	-	661 100	-	661 100
Coopération en matière de sécurité	346 700	(6 000)	340 700	-	340 700
Démocratisation	393 400	-	393 400	-	393 400
Médias	173 600	17 300	190 900	-	190 900
État de droit et droits de l'homme	<u>245 800</u>	(6 000)	<u>239 800</u>	-	<u>239 800</u>
Total	2 146 200	-	2 146 200	-	2 146 200
TOTAL EUROPE DU SUD-EST	46 603 600	-	46 603 600	-	46 603 600
EUROPE ORIENTALE					
<u>Mission en Moldavie</u>					
Bureau du chef de Mission	414 900	-	414 900	-	414 900
Unité chargée de la gestion des fonds	817 800	40 000	857 800	-	857 800
Prévention/règlement des conflits	474 400	(40 000)	434 400	-	434 400
Surveillance du respect des droits de l'homme/démocratisation	295 600	-	295 600	-	295 600
Lutte contre la traite/questions relatives au genre	<u>261 300</u>	-	<u>261 300</u>	-	<u>261 300</u>
Total	2 264 000	-	2 264 000	-	2 264 000
<u>Coordonnateur des projets en Ukraine</u>					
Bureau du chef de Mission	298 600	-	298 600	-	298 600
Unité chargée de la gestion des fonds	889 600	-	889 600	-	889 600
Démocratisation et bonne gouvernance	484 100	-	484 100	-	484 100
État de droit et droits de l'homme	778 900	25 000	803 900	-	803 900
Sécurité humaine	569 100	-	569 100	-	569 100

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2017 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'Article 3.02 (b) du Règlement financier	Budget révisé après virements	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
Projets dans les domaines économique environnemental et politico-militaire	<u>578 500</u>	(25 000)	<u>553 500</u>	-	<u>553 500</u>
Total	3 598 800	-	3 598 800	-	3 598 800
<u>Représentant auprès de la</u>					
<u>Commission mixte</u>					
<u>russo-lettonne sur les</u>					
<u>militaires à la retraite</u>					
Bureau du chef de Mission	<u>5 500</u>	-	<u>5 500</u>	-	<u>5 500</u>
Total	5 500	-	5 500	-	5 500
TOTAL EUROPE					
ORIENTALE	5 868 300	-	5 868 300	-	5 868 300
CAUCASE					
<u>Bureau d'Erevan</u>					
Bureau du chef de Mission	179 700	-	179 700	-	179 700
Unité chargée de la gestion des fonds	726 000	-	726 000	-	726 000
Activités politico-militaires	105 000	-	105 000	-	105 000
Activités économiques et environnementales	154 700	-	154 700	-	154 700
Démocratisation	114 600	-	114 600	-	114 600
Droits de l'homme	75 900	-	75 900	-	75 900
Bonne gouvernance	<u>95 000</u>	-	<u>95 000</u>	-	<u>95 000</u>
Total	1 450 900	-	1 450 900	-	1 450 900
<u>Groupe de planification de</u>					
<u>haut niveau</u>					
Bureau du chef de Mission	<u>264 000</u>	-	<u>264 000</u>	-	<u>264 000</u>
Total	264 000	-	264 000	-	264 000
<u>Processus de Minsk</u>					
Bureau du chef de Mission	<u>911 200</u>	-	<u>911 200</u>	-	<u>911 200</u>
Total	911 200	-	911 200	-	911 200
<u>Représentant personnel du</u>					
<u>Président en exercice pour</u>					
<u>le conflit dont la Conférence</u>					
<u>de Minsk est saisie</u>					
Bureau du chef de Mission	472 000	-	472 000	-	472 000
Unité chargée de la gestion des fonds	<u>763 800</u>	-	<u>763 800</u>	-	<u>763 800</u>
Total	1 235 800	-	1 235 800	-	1 235 800
TOTAL CAUCASE	3 861 900	-	3 861 900	-	3 861 900

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2017 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'Article 3.02 (b) du Règlement financier	Budget révisé après virements	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
ASIE CENTRALE					
<u>Bureau du programme à</u>					
<u>Astana</u>					
Bureau du chef de Mission	224 000	(14 000)	210 000	-	210 000
Unité chargée de la gestion des fonds	623 200	-	623 200	-	623 200
Activités politico-militaires	441 200	(4 200)	437 000	-	437 000
Activités économiques et environnementales	444 800	14 200	459 000	-	459 000
Activités liées à la dimension humaine	<u>441 300</u>	4 000	<u>445 300</u>	-	<u>445 300</u>
Total	2 174 500	-	2 174 500	-	2 174 500
<u>Centre à Achgabat</u>					
Bureau du chef de Mission	368 500	13 000	381 500	-	381 500
Unité chargée de la gestion des fonds	500 100	-	500 100	-	500 100
Prévention des conflits et renforcement de la confiance et de la sécurité	260 900	(13 000)	247 900	-	247 900
Activités économiques et environnementales	246 600	-	246 600	-	246 600
Activités liées à la dimension humaine	<u>279 300</u>	-	<u>279 300</u>	-	<u>279 300</u>
Total	1 655 400	-	1 655 400	-	1 655 400
<u>Bureau du programme à</u>					
<u>Bichkek</u>					
Bureau du chef de Mission	1 188 600	91 000	1 279 600	-	1 279 600
Unité chargée de la gestion des fonds	1 460 100	-	1 460 100	-	1 460 100
Activités politico-militaires	1 766 800	(91 000)	1 675 800	-	1 675 800
Activités économiques et environnementales	1 334 600	-	1 334 600	-	1 334 600
Activités liées à la dimension humaine	<u>1 047 300</u>	-	<u>1 047 300</u>	-	<u>1 047 300</u>
Total	6 797 400	-	6 797 400	-	6 797 400
<u>Coordonnateur des projets en Ouzbékistan</u>					
Bureau du chef de Mission	244 700	12 400	257 100	-	257 100
Unité chargée de la gestion des fonds	417 400	-	417 400	-	417 400
Activités politico-militaires	415 000	-	415 000	-	415 000
Activités économiques et environnementales	552 800	-	552 800	-	552 800

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2017 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Virements conf. à l'Article 3.02 (b) du Règlement financier	Budget révisé après virements	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
Activités liées à la dimension humaine	<u>504 300</u>	(12 400)	<u>491 900</u>	-	<u>491 900</u>
Total	2 134 200	-	2 134 200	-	2 134 200
<u>Bureau du programme à Douchanbé</u>					
Bureau du chef de Mission	1 575 300	23 000	1 598 300	-	1 598 300
Unité chargée de la gestion des fonds	2 019 500	-	2 019 500	-	2 019 500
Aspects politico-militaires de la sécurité	1 858 700	(3 000)	1 855 700	-	1 855 700
Activités économiques et environnementales	1 022 000	(10 000)	1 012 000	-	1 012 000
Activités liées à la dimension humaine	<u>1 079 300</u>	(10 000)	<u>1 069 300</u>	-	<u>1 069 300</u>
Total	7 554 800	-	7 554 800	-	7 554 800
TOTAL ASIE CENTRALE	20 316 300	-	20 316 300	-	20 316 300
TOTAL FONDS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE	81 208 600	-	81 208 600	-	81 208 600
BUDGET UNIFIÉ DE L'OSCE	138 982 600	-	138 982 600	-	138 982 600